

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trentième session

**PERMETTRE LA MOBILITÉ HUMAINE DANS LE CADRE
D'UNE PRÉPARATION ET D'UNE RIPOSTE RÉILIENTES EN CAS DE PANDÉMIE**

PERMETTRE LA MOBILITÉ HUMAINE DANS LE CADRE D'UNE PRÉPARATION ET D'UNE RIPOSTE RÉSILIENTES EN CAS DE PANDÉMIE

Introduction

1. Afin de limiter la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les gouvernements ont, ces deux dernières années, restreint la mobilité transfrontalière – avec des effets variables selon les régions. Les répercussions profondes de la pandémie ont amené les systèmes de mobilité mondiaux à redéfinir leurs priorités et à intégrer les préoccupations en matière de santé publique et des mesures d'atténuation des risques adaptées à la situation épidémiologique locale. Depuis quelques mois, l'augmentation progressive des niveaux de vaccination et la généralisation des tests de dépistage à l'échelle mondiale ont permis une reprise de la mobilité transfrontalière et renforcé la confiance des gouvernements et du public dans les voyages internationaux. Cependant, outre l'accès aux vaccins, qui reste inéquitable, les données montrent que la mobilité est de plus en plus coûteuse et inégale, ce qui exacerbe les disparités existantes en matière de possibilités de migration régulière, en particulier au départ de régions ou de pays où l'égalité d'accès aux services de santé, d'immigration et de protection n'est pas assurée.

2. Grâce à sa vaste expertise dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire et de la gestion de l'immigration et des frontières, à son expérience transfrontalière et à ses capacités opérationnelles uniques en leur genre, ainsi qu'à ses solides partenariats avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres parties prenantes, l'OIM est particulièrement bien placée pour aider les États Membres à relever ces défis. Depuis le début de la pandémie, elle a élargi ses programmes pour y intégrer des orientations et des mesures de préparation accrues aux points d'entrée, un suivi en temps réel des mesures et restrictions en matière de voyage, ainsi que diverses mesures socioéconomiques et sanitaires soucieuses des migrants à l'échelle nationale et régionale. En décembre 2021, l'OIM a organisé une discussion de haut niveau sur cette question à la 112^e session du Conseil. Plus de 50 États Membres ont pris la parole, parmi lesquels plusieurs ont engagé l'OIM à renforcer la coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi qu'entre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et les politiques de santé mondiales. Dans ses observations finales, le Directeur général s'est engagé à organiser de nouvelles discussions sur la prévisibilité de la mobilité transfrontalière lors du Forum d'examen des migrations internationales et dans d'autres enceintes pertinentes, y compris les réunions des organes directeurs de l'OIM. Au moment de la rédaction du présent document, l'OIM et ses partenaires avaient lancé un appel aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils considèrent le Forum d'examen comme une occasion de définir des principes clairs, équitables, simples et axés sur l'avenir pour la gestion des voyages à l'échelle mondiale en cas de pandémie¹.

3. La COVID-19 a modifié la façon dont la mobilité transfrontalière sera gérée au cours des années à venir. Nous devons tirer les enseignements des deux années écoulées pour faire en sorte que cette mobilité demeure prévisible et certaine, y compris en temps de crise, tout en tenant pleinement compte des préoccupations en matière de santé publique et de protection. La sécurité des migrants vulnérables et l'aide qui leur est offerte doivent rester une priorité, même en cas de crise de santé publique. Le présent document offre un bref aperçu des principales préoccupations à prendre en considération afin d'intégrer une mobilité humaine équitable et prévisible dans la préparation en cas de pandémie, les mesures sanitaires d'urgence et un relèvement sans exclusive. Il présente une série de recommandations qui doivent permettre à l'OIM et aux États Membres de contribuer à des

¹ Voir [Preparedness for the Next Pandemic: Towards a Resilient Global Architecture on Borders and Health](#), la note conceptuelle rédigée pour la manifestation organisée conjointement par l'OIM, l'OMS et l'Institut des politiques migratoires en marge du Forum d'examen des migrations internationales 2022.

approches préventives et à un renforcement des capacités à l'appui de la mobilité future, grâce à une coopération et à des échanges plus étroits fondés sur une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics. Il vise à faire en sorte que les discussions qui seront menées à la trentième session du Comité permanent des programmes et des finances suscitent des idées et des propositions concrètes parmi les États Membres quant à la création d'une ou plusieurs enceintes de coordination et d'échange systématique et cohérent d'informations à l'échelle internationale sur la gestion de la mobilité transfrontalière lors de futures situations d'urgence sanitaire et l'établissement de systèmes résilients.

Préoccupations

Un relèvement mondial à deux vitesses ?

4. En 2022, les vaccins étant plus largement disponibles bien qu'inégalement distribués, des efforts sont faits pour rouvrir les frontières, qui s'accompagnent souvent de protocoles de vaccination ou de dépistage de la COVID-19. La gestion des voyages transfrontaliers reste néanmoins localisée et largement non coordonnée à l'échelle internationale, malgré les engagements pris dans le cadre du Règlement sanitaire international (2005), ce qui a une incidence particulière sur les migrants et les personnes qui voyagent. En raison de la riposte à la pandémie et du relèvement inégal, caractérisé par un accès inéquitable au dépistage, au traitement et aux vaccins dans plusieurs régions du monde, il existe un risque accru que la migration et la mobilité continuent d'être fragmentées. Des signes apparaissent déjà clairement d'un relèvement mondial à deux vitesses qui laisse de côté les pays les moins avancés et pourrait entraver le développement socioéconomique qui, sinon, pourrait être stimulé grâce à une bonne gestion des migrations.

Une coordination et une normalisation limitées

5. Depuis l'éclatement de la pandémie de COVID-19, en 2020, l'OIM a suivi les plus de 100 000 mesures – restrictions de voyage, fermetures de frontières et exigences sanitaires en matière de voyage – imposées par les gouvernements du monde entier². Beaucoup d'entre elles ont été mises en œuvre sans qu'une coordination internationale ou régionale ait été assurée en temps voulu, puisque la pandémie a amené les pays à modifier continuellement leurs procédures d'immigration afin de s'adapter à des impératifs sanitaires fluctuants, en établissant des conditions d'entrée et en modifiant le mode de fonctionnement des points d'entrée. De nouvelles données montrent que la meilleure façon de faire face à la propagation du virus consistait à adopter un ensemble de mesures d'atténuation des risques fondées sur des éléments factuels, plutôt que des interdictions de voyage générales³. Les effets inégaux des mesures de riposte à la pandémie liées à la mobilité ont fait apparaître la nécessité de veiller à ce que la mobilité transfrontalière protège la santé publique et que les réponses à la pandémie liées à la mobilité soient bien coordonnées, afin de faciliter des voyages prévisibles à un coût raisonnable et régis par des critères d'entrée et de séjour réalistes pour tous les migrants.

Lacunes en matière de solutions technologiques et de partage de données efficaces à l'échelle transfrontalière

6. Sur le plan structurel, la technologie facilite l'adaptation des pratiques de gestion des frontières, grâce à l'introduction d'outils sans contact, tels que les contrôles automatisés aux frontières, les cartes de santé électroniques, les certificats de vaccination numériques et la

² Voir M. Benton, S. Davidoff-Gore, J. Batalova, L. Huang et J. Zong, *COVID-19 and the State of Global Mobility in 2021* (OIM/Institut des politiques migratoires, Genève/Washington D.C., 2022).

³ OMS, *WHO advice for international traffic in relation to the SARS-CoV-2 Omicron variant (B.1.1.529)*, 30 novembre 2021.

reconnaissance faciale⁴. Les innovations technologiques et la numérisation ont été mises à profit pour fournir des informations essentielles à distance et offrir une aide et un soutien en matière d'entrée et de séjour aux migrants grâce à des plateformes en ligne et à des dispositifs de visa électronique adaptés au contexte de la pandémie et aux réalités locales⁵. À l'avenir, le recours aux outils numériques mis en place pendant la pandémie, y compris les certificats de santé numériques⁶, nécessitera une coopération régionale et internationale ainsi que de solides capacités techniques. Les solutions numériques contribueront de manière déterminante à la préparation et à la riposte en cas de future pandémie, et devront être conçues dans le respect de garanties précises et des normes relatives à la confidentialité des données, de façon à protéger les droits des migrants, à ne pas aggraver les vulnérabilités et à ne pas exclure certains migrants des voies de migration régulière.

Exemple d'activités de l'OIM liées à la COVID-19 qui visent à permettre la mobilité humaine tout en promouvant la santé publique

En réponse aux premières vagues de fermetures de frontières et de restrictions de voyage, l'OIM a formulé un ensemble **de procédures opérationnelles permanentes concernant la COVID-19 à l'intention des agents frontaliers de première ligne aux points d'entrée**, et a fourni aux autorités nationales qui effectuaient des évaluations sanitaires aux frontières une aide et des ressources à l'appui de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005) aux points d'entrée. Les procédures opérationnelles permanentes ont été traduites dans 16 langues et expérimentées dans dix pays. En 2020, l'OIM a contribué aux mesures de préparation et de riposte mises en œuvre par les États Membres et ses partenaires aux fins d'interventions liées à la COVID-19 à des points d'entrée dans 72 pays^a.

Dans le cadre du **Programme pour une meilleure gestion des migrations** mené au Soudan du Sud, l'OIM fournit une assistance technique au Mécanisme national de coordination sur les questions de migration, qui est le dispositif de gestion des migrations fondée sur une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics du Soudan du Sud. Depuis le début de la pandémie, le Programme a été adapté de manière à inclure l'atténuation des incidences de la COVID-19. L'un de ses principaux produits consiste à fournir une assistance technique à l'équipe technique spéciale de lutte contre la traite de personnes et le trafic illicite de migrants dans le but de prévenir, de réduire et d'atténuer le risque de traite et de trafic illicite et de protéger les groupes vulnérables touchés par la pandémie dans le contexte de crise actuel. Le Programme pour une meilleure gestion des migrations est un programme régional pluripartenaire cofinancé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique et le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement^b de l'Allemagne.

^a OIM, *Standard Operating Procedures for Front-line Border Officials at the Point of Entry in Response to COVID-19 Outbreak* (2021).

^b OIM, *Better Migration Management* (Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, 2022).

⁴ OMS, *Digital Documentation of COVID-19 Certificates: Vaccination Status – Technical Specifications and Implementation Guidance, 27 août 2021* (2021).

⁵ OIM, *COVID-19 Immigration, Consular and Visa Needs and Recommendations*, Document d'information n° 4 (janvier 2021).

⁶ OIM, *COVID-19 Digital Health Certificates for Cross-border Mobility and Migration*, Document d'information n° 6 (août 2021).

Recommandations

7. Les efforts visant à renforcer les mécanismes de préparation et de riposte en cas de future pandémie appellent de la part des États Membres, du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, une collaboration transfrontalière entre économies et secteurs. Il est essentiel de renforcer la prévisibilité de la mobilité transfrontalière, tout en tenant pleinement compte des préoccupations en matière de santé publique et de protection et en développant les capacités permettant de gérer les entrées et les séjours de manière sûre et équitable. Il est tout aussi important d'inscrire la gouvernance de la mobilité humaine dans le contexte plus vaste des mutations sociétales, notamment dans le monde du travail et de l'éducation et en ce qui concerne la transition verte. Le Pacte mondial sur les migrations a démontré son utilité en tant que document directif sur lequel les États Membres ont pu s'appuyer tout au long de la pandémie, et les discussions menées à la trentième session du Comité permanent devront tenir compte des conclusions pertinentes du premier Forum d'examen des migrations internationales, tenu en mai 2022. Les recommandations particulières formulées pour examen au Forum au moment de la rédaction du présent document sont reproduites ci-après.

8. En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé des migrations et de coordonnatrice du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM est bien placée pour appuyer ces efforts en tirant parti de son expertise technique, de ses capacités opérationnelles et de ses partenariats à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Elle attend avec intérêt les réactions des États Membres avant et pendant la session du Comité permanent, et précisera le contenu du présent document dans l'exposé qui sera présenté à cette occasion sur la base des conclusions du Forum d'examen et d'autres faits nouveaux pertinents concernant la préparation en cas de pandémie.

Recommandations à l'intention de l'OIM

- Appuyer la création d'un groupe d'amis sur la prévisibilité des voyages et de la mobilité en cas d'urgence sanitaire, ainsi que d'un mécanisme d'échange en matière de gestion des frontières en cas de crise, à activer lors d'une situation d'urgence régionale ou mondiale afin de garantir des échanges cohérents et systématiques entre États Membres sur les changements apportés aux règles frontalières.
- Assurer une coordination étroite avec l'OMS, les États Membres et d'autres parties prenantes à l'échelle mondiale, régionale et nationale, afin de promouvoir la prise en considération des questions de mobilité dans les négociations intergouvernementales relatives au nouveau traité international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.
- Continuer d'œuvrer avec les États Membres à l'égalité d'accès des migrants et des personnes qui voyagent aux services de santé, y compris la vaccination (conformément aux principes de la couverture sanitaire universelle).
- Renforcer les capacités aux fins d'une gestion intégrée des frontières qui englobe les questions sanitaires, notamment par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'orientations et d'outils, tels que le Cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité de l'OIM⁷. Le renforcement des capacités devrait accroître l'intégrité des systèmes de gestion de l'immigration et des frontières à l'appui de la préparation et de la riposte en cas de pandémie au moyen de mécanismes de coordination multisectoriels associant notamment l'OMS, l'Association du transport aérien international (IATA) et l'Organisation de l'aviation civile internationale, à l'échelle nationale et régionale.

⁷ OIM, *Cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité* (Genève, 2021).

- Renforcer la réalisation d'études et d'analyses sur les conséquences des crises sanitaires, y compris la COVID-19, pour la mobilité et la santé des migrants, ainsi que sur celles de la mobilité réduite qui en découle pour le développement socioéconomique. Continuer de surveiller les faits nouveaux concernant la gestion des procédures d'entrée et de séjour, ainsi que les réglementations appliquées aux points d'entrée, tant pendant la phase de relèvement de la COVID-19 que lors de futures crises de santé publique.
- Contribuer aux efforts déployés par les États Membres pour simplifier et normaliser les procédures transfrontalières en cas de crise sanitaire, par exemple au moyen de dispositifs de libéralisation des visas et de mesures spéciales pour les travailleurs frontaliers, les commerçants transfrontaliers, les communautés frontalières et les travailleurs saisonniers, et promouvoir l'accès universel à des documents d'identité en bonne et due forme dans le cadre des mesures visant à créer des systèmes de gestion des migrations résilients⁸.

Recommandations à l'intention des États Membres

- S'engager à créer un groupe d'amis et/ou un mécanisme d'échange en matière de gestion des frontières en cas de crise, afin de coordonner les mesures de riposte relatives à la mobilité humaine et de faciliter l'échange d'informations en temps voulu, en tant qu'éléments essentiels de la préparation et de la riposte en cas de future pandémie.
- Renforcer les capacités nationales aux frontières et œuvrer par-delà les frontières et les secteurs à la prise en considération de la résilience en matière de santé publique dans les systèmes de gestion de l'immigration et des frontières.
- Promouvoir une communication en temps voulu entre autorités chargées de l'immigration, des frontières, de la santé et des douanes à l'échelle internationale et interinstitutions, notamment le partage d'informations sur les priorités et risques en constante évolution, les données statistiques et les opérations transfrontalières.
- Promouvoir des cadres communs et l'intégration de processus sanitaires aux points d'entrée, afin de faciliter le commerce et des passages réguliers, tout en veillant au respect des impératifs de santé publique. À cet effet, adapter des pratiques telles que les postes frontière intégrés pour promouvoir des approches coordonnées de la gestion des frontières sous tous ses aspects.
- Veiller à ce que les migrants et les questions de migration soient pleinement pris en compte dans les révisions du Règlement sanitaire international (2005) et les négociations intergouvernementales en vue d'un nouveau traité international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.
- Inclure les migrants dans les programmes de vaccination et la couverture sanitaire nationale, conformément aux principes de la couverture sanitaire universelle.
- Considérer la migration comme un élément d'analyse transversal et un facteur permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Encourager la communication d'informations sur les politiques et programmes de migration dans le cadre des processus relatifs aux examens nationaux volontaires, afin de contribuer au partage de bonnes pratiques entre pays et régions.

⁸ À sa trente et unième session, en novembre 2022, le Comité permanent discutera de questions connexes en examinant le thème « Disponibilité accrue des voies de mobilité de la main-d'œuvre dans l'intérêt de sociétés inclusives et prospères ».